

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

**Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie à Blois le 03/10/2023.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Blois pour la visite de concept hôteliers, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 23  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

sortie Locavore du 16/10/2023.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Crouy sur Cosson et Contres , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Journée d'intégration.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie scolaire à la Chaussée Saint Victor pour la journée d'intégration, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 05/10/2023 15:00:10

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 25  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Gastronomie Locale le 29/03/2024.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Montrichard (Cave des Roches), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 26  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris concepts hôteliers et restaurants du 16 au 17/01/2023.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Paris pour visiter des hôtels de luxe et des concepts de restauration innovants, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Patrimoine blésois le 17/10/2023 BTS tourisme classe 2.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Blois au muséum d'histoire naturelle et au château, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 28  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Patrimoine blésois le 17/10/2023 BTS tourisme classe 1.  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Blois au muséum d'histoire naturelle et au château, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Blois sorties culturelle le 21/03/2024.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Blois à l'observatoire de Loire, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 30-2  
**Annule et remplace l'acte n° 30-1 - 2023-2024**  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
**Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Noël aux pays des Châteaux le 30/11/2023.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Loches et Chenonceaux, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 31  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage à Londres du 18/12 au 23/12/2023.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage à LONDRES, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Europain - sortie à Paris du 22 au 24/01/2024.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Paris au salon EUROPAIN, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris assemblée nationale le 20/02/2024.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Paris pour visiter l'assemblée nationale, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Mans le 02/04/2024.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie au Mans (Musée de l'automobile), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 35  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Visite d'une AMAP le 16/04/2024.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie au Jardins de Cocagne à Blois, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 36  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Itinéraire gourmand et événementiel le 19/06/2024.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Cheverny, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 37  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Options aux Mureaux le 27/11/2023.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie aux Mureaux (78) sur le site de l'organisateur de réception OPTIONS, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

**Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Gastronomie locale le 18/04/2024 à Vouvray

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Vouvray (domaine de Chancay), dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 39-2  
**Annule et remplace l'acte n° 39-1 - 2023-2024**  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage en Irlande du 28/03 Au 02/04/2024.  
Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage en Irlande, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage d'étude des BTS tourisme : la Croatie ou la Corse du 02/04 au 06/04/2024.

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage en Croatie ou en Corse, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe. La destination sera définitivement actée après un travail de préparation des séjours par les étudiants de BTS en novembre 2023.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 05/10/2023 15:02:31

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Programme prévisionnel des sorties et voyages 2023/2024.

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 9

La commission permanente

Convoquée le : 19/09/2023

Réunie le : 28/09/2023

Sous la présidence de : Michael Mariet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20, R.421-22
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 acte n° 17 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente valide le programme prévisionnel des sorties et voyages de l'année scolaire 2023/2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente valide le programme prévisionnel des sorties et voyages de l'année scolaire 2023/2024 sous réserve des précisions suivantes :

- 1) l'organisateur de la sortie à l'assemblée nationale du 20/02/2024 doit étudier la faisabilité d'un transport en train moins coûteux et plus éco-responsable puis rendre compte au chef d'établissement.
- 2) la date prévisionnelle de la sortie camping (07/06/2024) n'est pas compatible avec les nettoyages des cuisines et restaurants pédagogiques. Le projet est validé mais la commission demande la modification de la date.
- 3) la sortie chez un liquoriste du 30/01/2024 : la charte des sorties et voyages précise que les sorties sont prioritairement proposées aux groupes classes (article 7). La commission permanente a été informée par Mme Moal de l'absence de conflit d'emploi du temps. Pourquoi ne pas proposer une sortie commune aux cuisiniers et aux serveurs ? Le professeur doit rencontrer le Proviseur à ce sujet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Mariet

Prénom : Michael

Signé le : 05/10/2023 15:04:38

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 44  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54  
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Camping juin 2024.  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie scolaire à Chaumont sur Loire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0410899E  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE  
174 RUE ALBERT 1ER  
41002 BLOIS CEDEX  
Tel : 0254515154

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 45  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres de la CP : 12  
Quorum : 7  
Nombre de présents : 9

La commission permanente  
Convoquée le : 19/09/2023  
Réunie le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Michael Mariet  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 29/11/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

**Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Distillerie le 30/01/2024.  
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente donne son accord sur la programmation et les modalités de financement de la sortie à Chissay-en-Touraine pour la visite de la distillerie GIRARDOT

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0